



Service ASTR



Route de Sahurs – CS 10004 – 76380

Canteleu

Tel : 02 35 52 46 56

## Note clinique

Colloque du 26 mars 2019

« Le besoin de continuité à l'épreuve des ruptures »

### **Lena « joue le jeu »**

Lena n'a pas encore 9 ans lorsque sa vie bascule. Suite à la séparation du couple, sa mère sombre dans une profonde dépression. Son frère sera également hospitalisé quelques temps. Après plusieurs mois d'hospitalisation, Mme mettra fin à ses jours. **Lena va avoir 10 ans.**

Durant ce temps, Lena a été accueillie chez sa tante maternelle, alors tiers digne de confiance, son frère l'ayant rejoint après un temps d'accueil en maison d'enfants.

Après une absence de presque un an Monsieur, alors en couple avec une nouvelle compagne, a demandé et obtenu la garde de ses enfants assortie d'une mesure d'AEMO pour en faciliter l'accueil.

Cette mesure d'accompagnement éducatif ne permettra pas un vivre ensemble apaisé. Les enfants sont livrés à eux-mêmes, aux prises avec des carences éducatives qui décuplent leur insécurité tant physique que psychique. La situation chez Monsieur devient invivable. A leur demande, Lena et son frère sont accueillis en urgence dans une maison d'enfants à proximité de leur famille maternelle. Début d'un long parcours institutionnel. La grand-mère et la tante maternelles bénéficient de visites libres pouvant évoluer vers des droits d'hébergements.

Des visites médiatisées sont proposées à Monsieur. Cependant, dès le placement des enfants, Monsieur annonce ne plus vouloir entendre parler d'eux. Son absence devient patente, amenant à une demande de **Délégation d'Autorité Parentale (DAP)** pour l'ensemble des documents administratifs.

**A 12 ans et demi**, 6 mois après son accueil, Lena, a du mal à canaliser sa pulsionnalité, son agressivité ; la proximité physique avec son frère est difficile. Néanmoins, dans l'ensemble et compte-tenu de son histoire, l'équipe note une évolution globalement positive et **souligne la nécessité de lui proposer un accompagnement psychologique.**

Le renouvellement du placement semble indispensable. Face à l'absence du père, **une Déclaration Judiciaire d'Abandon (DJA)** est interrogée. Parallèlement la famille maternelle, tante et grand-mère, est accompagnée sur les temps d'accueil qui leur sont alloués. Elles souhaitent toutes deux s'investir auprès de Lena et l'accueillir à terme, une fois la procédure administrative d'abandon achevée.

**Un an plus tard**, Lena se montre opposante, adopte des attitudes et comportements qui rendent difficiles sa vie au quotidien tant sur le foyer que lors des hébergements dans sa famille maternelle. Lena plonge dans les réseaux sociaux, seule activité, **seul « fil » d'un lien aux pairs, aux proches et au monde**, semblant susciter son intérêt.

Les équipes souhaitent travailler avec elle autour de sa scolarité, de la qualité des hébergements dans sa famille, mais aussi autour de la perte de sa mère, de l'abandon du père, du lien à son frère.

L'éventualité d'une famille d'accueil est envisagée. **Léna a 13 ans et demi.**

Au fil des mois, **Léna s'apaise.** Elle est aux prises avec des mouvements qualifiés de « typiquement adolescents » qui semble-t-il n'inquiètent pas outre mesure et ne sont pas débordants. Elle a maintenant **14 ans et demi.**

Elle peut compter sur sa tante et sa grand-mère maternelle, toujours très présentes auprès d'elle et dont l'engagement ne se dément pas. Les hébergements dans sa famille maternelle comme son quotidien au foyer sont plus tranquilles. **Lena « joue le jeu ».**

Un **suivi psychologique est toujours espéré pour elle** avec l'arrivée d'une nouvelle psychologue !!! On comprend entre les lignes, que malgré les objectifs pensés un an plus tôt, aucun suivi psychologique n'a pu lui être proposé depuis son accueil.

Sa tante et sa grand-mère maternelles, toujours très investies auprès d'elle, envisagent de l'adopter une fois actée la **Déclaration Judiciaire d'Abandon** du père. Mais qu'en est-il de cette procédure ? Rien ne figure à ce sujet dans le tableau d'analyse du dossier. Serait-elle restée lettre morte ? S'agit-il d'un silence institutionnel ? Du silence paternel ? Le père de Léna est toujours absent, désengagé du devenir de ses enfants et des décisions les concernant.

A défaut d'un accueil pérenne dans sa famille maternelle, Lena formule le souhait d'une famille d'accueil ! Tentait-elle ainsi, à défaut de voir l'issue de ce placement qui se prolonge, comme une ligne d'horizon se dérobe aux yeux du marcheur, de renouer avec la possibilité d'autres ancrages familiaux ?

**Lena « joue le jeu ».**

Lena chemine, Léna grandit, et... tombe amoureuse !!! Ce qui sonne pour l'équipe l'accompagnant, l'heure de penser une semi-autonomie : elle a alors **15 ans et demi** ! Aucune structure pour grands adolescents ne peut la recevoir, le service accueillant les jeunes majeurs n'est accessible qu'à l'âge de 17 ans. La question de la famille d'accueil n'est plus mentionnée.

**A 17 ans**, Lena est une jeune fille plus autonome, mature, impliquée dans sa scolarité où elle obtient de bons résultats. Elle prend soin d'elle. Ses rencontres avec la psychologue l'ont aidé à penser son avenir tant scolaire,

professionnel que personnel, amenant à la construction de son projet d'autonomie.

Il lui est encore très difficile voire impossible de mettre en mots ses ressentis face à une histoire familiale si douloureuse. Elle est encore triste à l'approche de certaines dates, comme l'anniversaire de sa mère, où les fêtes de fin d'année.

Elle a mis une distance avec sa famille maternelle. Les hébergements étant plus sporadiques. Cette distance serait-elle comme une tentative pour Lena, à l'épreuve d'une séparation voulue, de composer avec les pertes et abandons ayant jalonné son histoire familiale?

Véronique Noble